Nations Unies S/PV.5161



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5161e séance

Lundi 11 avril 2005, à 15 heures

New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. D’Alotto
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d’Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l’Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/141 et Corr.1)

05-30254 (F)

La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/141 et Corr.1)

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sumaida'ie (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004), documents S/2005/141 et rectiticatif 1.

À la présente séance, le Conseil entendra les exposés de M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, et de Mme Anne Patterson, représentante des États-Unis d'Amérique, au nom de la force multinationale.

Je donne la parole à M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

M. Qazi (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Le rapport fait le point sur les activités des Nations Unies en Iraq depuis le dernier rapport du Secrétaire général du 8 décembre 2004, plus particulièrement en ce qui concerne l'appui de l'ONU au processus électoral et à la Commission électorale indépendante iraquienne. Dans l'ensemble, le rapport se passe d'explications et je ferai donc porter mes observations sur le processus politique qui se poursuit depuis les élections ainsi que sur son incidence sur l'action de l'ONU dans les mois à venir.

Le Conseil a donné à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) un mandat vigoureux qui doit être mis en œuvre si les circonstances le permettent. Depuis ma prise de fonctions, j'ai réfléchi à la façon d'appliquer plus efficacement ce mandat, en tant que facilitateur discret et caisse de résonance d'idées et d'approches pouvant favoriser un processus politique associant toutes les parties. J'ai donc rencontré les dirigeants iraquiens et les représentants de l'ensemble de la classe politique afin de comprendre leurs points de vue. Dans mes entretiens, j'ai souligné que seuls les Iraquiens peuvent trouver des solutions viables et durables à leurs problèmes politiques. J'ai insisté sur le fait qu'il est d'une importance vitale d'accroître progressivement la confiance mutuelle entre les différentes entités politiques iraquiennes grâce à un dialogue soutenu, des compromis et des mesures de confiance.

Au lendemain des élections historiques iraquiennes, la réunion de l'Assemblée nationale de transition le 16 mars et l'élection la semaine dernière par l'Assemblée d'un nouveau Président et de deux Vice-Présidents attestent une nouvelle fois des progrès de l'Iraq vers un avenir démocratique. L'élection du Conseil de la présidence en particulier témoigne clairement de la volonté des nouveaux dirigeants iraquiens d'œuvrer en faveur de l'unité nationale par des moyens démocratiques et pacifiques. Plus tôt le Gouvernement de transition pourra être formé, plus tôt l'Iraq passera à la phase suivante de sa transition politique.

L'organisation de trois élections simultanées le 30 janvier a représenté un formidable exploit assorti d'une remarquable expression de soutien de la part des électeurs dans la plus grande partie du pays. Certes, la

participation globale au scrutin des électeurs inscrits a été satisfaisante, surtout dans le nord et le sud, mais les variations régionales ont été importantes. C'est un fait que, pour une raison ou une autre, dans certaines parties du pays, trop d'Iraquiens n'ont pas voulu ou pu participer aux élections en tant que candidats ou électeurs. De ce fait, certains groupes – en particulier les Arabes sunnites – se sont retrouvés sous-représentés à l'Assemblée nationale de transition. Cependant, tous les grands partis, notamment ceux qui n'ont pas participé aux élections, ont engagé des négociations intensives en vue de la formation du Gouvernement et en ce qui concerne la participation au processus d'élaboration de la constitution. J'ai bon espoir qu'à mesure où ils avanceront, les Iraquiens tireront parti de cette dynamique positive. Il importe qu'aucune communauté n'éprouve le sentiment d'être marginalisée dans le processus politique.

Le chemin à parcourir par le peuple iraquien est pavé de formidables occasions à saisir mais aussi de grands défis à relever. La tâche principale consiste à consolider l'unité nationale à travers le dialogue et la réconciliation tout en préservant la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Quelle que soit leur obédience religieuse, il est dans l'intérêt de tous les Iraquiens de participer à la constitution d'un large consensus politique sur la voie à suivre. Les Iraquiens attendent de leurs dirigeants nouvellement élus qu'ils assument leurs responsabilités à cet égard en faisant preuve de sagesse et d'efficacité.

La rédaction d'une constitution nationale offre aux Iraquiens une occasion historique de se rassembler. En se dotant d'un nouveau gouvernement, les Iraquiens ont montré qu'ils étaient capables d'arriver à des compromis politiques difficiles dans l'intérêt national. J'espère que cet esprit continuera de prévaloir tout au long de l'élaboration de la constitution de sorte que les expériences et les passés divers débouchent sur un avenir commun. L'abandon du dialogue et de la réconciliation aura un coût plus élevé que les compromis nécessaires pour arriver à un consensus national par des voies pacifiques.

Ceux qui n'ont pas participé aux élections ont désormais la possibilité de décider d'un cadre et d'un mécanisme qui permettront la prise en compte de leurs préoccupations dans le débat constitutionnel. Ils sont également tenus de s'organiser et d'inciter leurs partisans à participer au référendum sur la constitution ainsi qu'aux élections qui s'ensuivront. Aucun groupe d'intérêts ne devrait craindre de devenir la victime du nouvel Iraq. Au contraire, chacun doit être assuré de tenir son rôle en tant que partie intégrante et vitale de la vie nationale iraquienne, et ce en partageant les responsabilités et les avantages avec ses compatriotes. Les vues, les préoccupations et les revendications de ceux qui se sentent marginalisés devront être pleinement prises en compte si l'on veut que le processus politique contribue à la stabilité politique.

Les partis qui ont le plus bénéficié des élections ont déjà fait preuve de perspicacité et de sagesse en adoptant une ligne d'action qui favorise le dialogue et la participation de tous, en prônant la retenue face aux actes violents de provocation et en négociant des accords mutuellement acceptables en vue de la formation du Gouvernement de transition. Surtout, ils ont choisi d'agir pacifiquement à l'intérieur d'un cadre national et au profit de l'intérêt commun, avec les responsabilités et possibilités qui en découlent.

À cet égard, je salue les déclarations officielles d'éminents dirigeants par lesquelles ils ont assuré qu'ils ne poursuivraient pas de programme sectaire ou qu'il ne chercheraient pas à imposer leurs vues majoritaires dans les domaines concernant la totalité des Iraquiens, y compris autour des questions relatives à la nature et au caractère de l'État iraquien. Il incombe désormais aux grands partis de veiller à ce que les vues et les intérêts des groupes communautaires et civiques minoritaires soient dûment représentés au moment de la rédaction de la constitution.

L'Iraq va rester en proie à de vifs problèmes politiques, sécuritaires et économiques. Mais s'ils sont abordés sur la base d'un consensus national, l'Assemblée de transition devrait réussir à installer un nouveau cadre politique plus solide, dans lequel tous les Iraquiens pourront mettre leurs compétences et leur énergie au service de l'édification et de la défense d'un Iraq démocratique, pluraliste et prospère.

Bien menée, la rédaction de la constitution sera l'occasion pour ceux qui se sont jusqu'ici tenus à l'écart du processus politique de reconsidérer leurs options. Elle doit également permettre à la société civile iraquienne, y compris à sa base, d'apporter une contribution essentielle. La constitution qui émergera de ce processus ne pourra être facilement rejetée et bénéficiera aux générations futures. En outre, dans la mesure où le document final résultera de débats menés à l'échelle du pays et de compromis obtenus à propos

des questions sensibles, l'apparition d'une culture politique et d'institutions de compromis, de négociation et de progrès ne pourra que s'en trouver encouragée.

Le Gouvernement de transition aura la responsabilité principale, plus exactement le devoir, de favoriser l'élaboration d'une constitution dans la transparence et avec la participation de tous. Cela dit, il incombe à toutes les communautés du pays de faire un effort réel pour établir un dialogue en se considérant comme avant tout iraquiennes et d'aplanir leurs divergences dans le cadre du dialogue et de la rivalité politique.

Conformément à son mandat, l'ONU est prête, si la demande lui en est faite, à concourir à l'élaboration souveraine et indépendante d'une constitution iraquienne et à coordonner l'assistance offerte par la communauté internationale. Nous le ferons conformément aux priorités fixées par l'Assemblée de transition et par les organes constitutionnels que l'Assemblée pourra être amenée à créer.

Je me réjouis que, dans sa dernière déclaration présidentielle (S/PRST/2005/5), le Conseil de sécurité ait réaffirmé le rôle moteur de la MANUI à cet égard. Sans compter la difficile entreprise que représente la réconciliation nationale, la réalisation des dernières phases de la transition politique – autrement dit, rédiger une constitution, puis organiser un référendum et des élections nationales – dans le court délai imparti par la loi administrative de transition constitue en soi un pari difficile. J'ai bon espoir cependant que les Iraquiens sauront se montrer à la hauteur de la tâche, comme ils l'ont fait aux dernières élections, d'autant plus que l'ONU sera là pour les aider.

Un processus politique crédible constitue la meilleure chance d'améliorer les conditions de sécurité, lesquelles restent fragiles dans certaines régions du pays. Malgré une diminution notable des violences depuis les élections, l'insurrection continue source de préoccupations. Plus vite il sera possible de former rapidement et efficacement les forces de sécurité iraquiennes, plus vite celles-ci pourront assumer leurs responsabilités et prendre en main la sécurité du pays.

Comme l'indique clairement le rapport, la situation des droits de l'homme en Iraq continue d'exiger une grande attention. Ce sont pour l'essentiel des civils innocents non combattants qui pâtissent de la violence et du recours à la force. Dans certaines régions, surtout à Fallujah et dans d'autres endroits de la province d'Anbar, la population est toujours privée de la protection que lui confère le droit international humanitaire. Le fait que des informations continuent de faire état de détentions et l'absence de mécanismes garantissant le respect des droits de la défense sont d'autres questions à régler. Dans les secteurs de l'Iraq où la sécurité est relativement stable, les autorités concernées devraient pouvoir se pencher davantage sur la protection des droits de l'homme. Mon Bureau des droits de l'homme continuera de surveiller la situation de très près de façon que tous nos efforts en faveur de la restauration de l'état de droit s'inscrivent en permanence dans une vision réaliste de la situation des droits de l'homme qui prévaut en Iraq.

Les membres de la communauté internationale peuvent concourir de façon décisive au processus de transition en Iraq en intensifiant leur assistance à la reconstruction et au développement, aussi bien par le biais du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq qu'au plan bilatéral. La MANUI s'emploie actuellement à améliorer sa capacité d'assistance tout en tenant compte de la situation en matière de sécurité. En outre, la MANUI est prête à renforcer son rôle de coordination entre, d'un côté, les pays donateurs et les organisations et, de l'autre, les autorités iraquiennes compétentes. L'assistance internationale gagnera ainsi en efficacité dans divers domaines, et ce au profit du peuple iraquien. Les Iraquiens attendent des progrès tangibles dans les domaines politique et économique, surtout en ce qui concerne les conditions de vie, l'emploi et les services de base. Malgré le peu de temps qui reste avant l'échéance prévue des prochaines élections, le Gouvernement de transition est tenu de réduire les privations et les périls qui dégradent le quotidien de tant d'Iraquiens et compromettent les chances de succès du processus de transition.

Comme souligné dans le rapport, l'amélioration du climat général de sécurité est la condition préalable indispensable pour que l'ONU étende ses activités en Iraq. À de rares exceptions près, les interlocuteurs iraquiens veulent que l'ONU assume de plus grandes responsabilités et occupe une place plus importante en Iraq. Je sais que c'est également le point de vue de beaucoup au Conseil de sécurité.

Nous avons ouvert des bureaux de liaison à Erbil et Bassorah, en attendant de pouvoir détacher une

première petite équipe chargée de l'aide humanitaire et du développement. Cela est indispensable pour que nos bureaux mènent à bien les tâches essentielles pour la conduite des activités de secours et de développement. Nous allons évaluer la possibilité d'intensifier les activités d'aide humanitaire et de développement, en tenant compte comme toujours de la sécurité du personnel des Nations Unies. L'arrivée à Bagdad et à Bassorah de nouvelles unités de gardes chargées d'assurer la sécurité de l'ONU, encouragera, je l'espère, d'autres pays à considérer l'expansion des activités de l'ONU en Iraq en termes d'appui matériel et moral. Au nom de la MANUI, je remercie le Gouvernement des Fidji de son importante contribution à la sécurité de notre Mission.

Les défis de l'Iraq sont aussi les défis de la communauté internationale. Les nouvelles institutions iraquiennes de transition auront besoin d'un soutien énergique et constant de la part de l'ONU, de la région et de la communauté internationale tout entière. Je salue le processus régional engagé à l'intérieur de l'Iraq et avec ses voisins; il est primordial pour le dialogue et la coopération. Je salue également toutes les initiatives internationales destinées à appuyer la reconstruction politique et économique de l'Iraq. L'Organisation des Nations Unies est prête à appuyer ces efforts et à y prendre part. Le moment est maintenant venu pour nous d'être aux côtés des nouvelles autorités iraquiennes et de leur donner une chance de réussir aux yeux de leur peuple. Alors que le peuple iraquien commence à reconstruire son pays, il a besoin de sentir que l'Iraq est en train de retrouver sa place de membre pleinement indépendant, souverain et intégré de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité se doit de veiller particulièrement à ce que les rapports de l'Iraq avec la région et avec la communauté internationale se normalisent rapidement.

Je tiens à remercier le Conseil de sécurité de son appui. Je compte le tenir informé des activités de la MANUI en Iraq alors que nous allons de l'avant.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Qazi de son exposé.

Mme Patterson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En application de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, je suis heureuse de présenter au Conseil de sécurité, au nom de la force multinationale, un rapport sur les efforts faits par la force multinationale, ainsi que sur les progrès enregistrés dans l'exécution de son mandat.

La situation en Iraq aujourd'hui est très différente de celle dont nous avons fait état en décembre 2004. Le 30 janvier, nous avons été témoins de la vaillance, du courage et de la résolution du peuple iraquien qui a fait montre de son attachement à la démocratie. Les suffrages de 60 % des électeurs iraquiens ont montré qu'ils ne se laisseraient pas dissuader de coopérer avec le Gouvernement iraquien et de participer au processus politique pacifique.

Le jour du scrutin, près de 130 000 membres du personnel de sécurité iraquien étaient à pied d'œuvre. Ces forces ont assuré la sécurité des 5 200 bureaux de vote avec de multiples cordons de sécurité, protégé les électeurs et les bureaux de vote de plus de 100 attaques et auraient arrêté plus de 200 personnes soupçonnées d'insurrection. Il n'y a pas eu d'intrusion dans un seul bureau de vote ce jour-là. Les résultats obtenus par les forces de sécurité iraquiennes donnent la preuve de leur capacité croissante et témoignent de la réussite de la coopération constante entre le Gouvernement iraquien et la force multinationale.

La force multinationale est constituée de 27 pays, en plus des États-Unis, et d'un personnel de plus de 130 000 membres. La force est en coordination avec le Gouvernement iraquien aux niveaux local et national pour recourir à des tactiques plus efficaces pour vaincre les insurgés et empêcher leurs attaques. L'ambassade des États-Unis et la direction de la force multinationale continuent de prendre part, à l'invitation du Gouvernement iraquien, au Comité ministériel iraquien sur les questions de sécurité nationale, qui établit le cadre général des politiques iraquiennes en matière de sécurité, conformément à la résolution 1546 (2004).

L'Iraq demeure un environnement très difficile en matière de sécurité. Les terroristes et les insurgés restent déterminés à tenter de contrecarrer les progrès de l'Iraq vers la paix et la démocratie. Ils poursuivent une campagne brutale d'attaques et d'intimidation contre les dirigeants et les citoyens iraquiens, les forces de sécurité iraquiennes, les ressortissants et les travailleurs humanitaires de nombreux pays et la force multinationale. Leur mépris pour la vie des innocents et leur volonté de commettre des actes d'horreur indicible, y compris filmer en vidéo les exécutions des otages, n'ont pas intimidé le peuple iraquien. Les

Iraquiens continuent à se porter volontaires en grand nombre pour servir leur pays dans les forces de sécurité.

D'après le Commandement multinational de transition en matière de sécurité, plus de 150 000 forces de sécurité au sein des Ministères de l'intérieur et de la défense ont été équipées et formées. Les quelque 85 000 troupes du Ministère de l'intérieur comprennent des forces régulières de police, des membres de commandos de police spéciaux, des bataillons chargés de l'ordre public et des bataillons motorisés, des unités de gardes-frontière et des éléments chargés de la protection des dignitaires. Les effectifs des forces du Ministère de la défense sont de l'ordre de 65 000 et comprennent des contingents de l'armée iraquienne régulière – qui comprend maintenant tant la Force d'intervention que la Garde nationale – et la force aérienne, la marine et les opérations spéciales.

L'édification de la force iraquienne de sécurité demeure un travail en cours et une haute priorité. Le commandement multinational de transition en matière de sécurité et les Ministères iraquiens de l'intérieur et de la défense continuent de travailler en étroite coopération pour recruter, former et équiper les forces de sécurité iraquiennes. Nous avons préparé un feuillet qui contient des informations plus détaillées, qui est en train d'être distribué. Il indique certains des progrès que les forces de sécurité iraquiennes ont fait. Mais il faut davantage de temps et l'appui constant de la force multinationale pour que les forces de sécurité iraquiennes atteignent une capacité pleinement opérationnelle.

En plus de former les forces de sécurité iraquiennes, la force multinationale continue de conduire des opérations militaires à tous les niveaux afin de contribuer au maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq. La force multinationale continue de travailler ardemment pour mener des opérations traditionnelles de sécurité et de stabilité, ainsi que pour récupérer et détruire des munitions et des mines terrestres, fournir un appui aérien, mener des opérations d'interception maritime et protéger les efforts multinationaux de reconstruction. Ce qui a changé depuis le dernier rapport c'est l'utilisation accrue des forces de sécurité iraquiennes pour ces tâches, appuyées par la force multinationale, le cas échéant. Cette tendance va se poursuivre et s'accentuer à l'avenir puisque les forces iraquiennes deviennent de plus en plus compétentes.

Les forces militaires et le personnel en charge des affaires civiles – en coordination avec le Gouvernement iraquien, les bailleurs de fonds internationaux et les organisations non gouvernementales internationales et nationales – travaillent également à fournir de l'aide civile, humanitaire et de reconstruction partout en Iraq. Les projets comprennent la reconstruction et la rénovation des hôpitaux, des pharmacies et des écoles primaires et d'alphabétisation; la remise en état des routes, des stations de traitement et d'épuration des eaux usées, des systèmes de fourniture d'énergie et des parcs publics; et la fourniture de soins médicaux et la purification de l'eau.

La force multinationale continue à débourser des fonds pour construire et améliorer les infrastructures, contribuer au bien-être des citoyens et appuyer l'éducation. La force multinationale a également fourni aux forces de sécurité locales du matériel de transmissions et d'enquêtes ainsi que du matériel de bureau, et a donné du matériel et des médicaments aux centres de santé iraquiens.

L'Organisation des Nations Unies a joué jusqu'à présent un rôle important dans le processus de transition politique iraquien, en particulier en ce qui concerne l'aide importante fournie à la Commission électorale indépendante de l'Iraq. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Ashraf Qazi, de sa présentation du rapport du Secrétaire général au Conseil aujourd'hui. Au titre de la résolution 1546 (2004), l'Ambassadeur Qazi et la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq, comme cela a été demandé par le Gouvernement iraquien, jouera un rôle de premier plan pour promouvoir le dialogue national et pour renforcer le consensus en vue de la rédaction de la constitution nationale par le peuple iraquien. L'Organisation des Nations Unies a dit qu'elle jouerait ce rôle et aiderait à coordonner les autres offres d'aide technique internationales. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à se préparer à remplir cette tâche, du fait de ses connaissances et expérience en matière d'assistance constitutionnelle.

Nous comprenons que la sécurité de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq est une condition nécessaire pour que l'Organisation des

Nations Unies remplisse son mandat. Depuis août 2004, les contingents des États-Unis ont rempli cette fonction. Plus récemment, cependant, conformément à la résolution 1546 (2004), une entité distincte sous le commandement unifié de la force multinationale a pris en charge la mission distincte qui consiste à assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. Je suis très ravi d'annoncer au Conseil que les troupes géorgiennes ont pris la relève des États-Unis pour cette mission à Bagdad. De plus, les troupes roumaines sont actuellement déployées à Bassorah et sont prêtes à assurer la sécurité des envoyés de l'Organisation des Nations Unies dès leur arrivée cet été. Je souhaiterais également remercier la République tchèque, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et la Suède qui se sont engagés à fournir une somme globale supérieure à 15 millions de dollars pour financer cette entité distincte. Alors que l'Organisation des Nations Unies élargit son champ d'activité en Iraq, ses besoins en matière de sécurité s'accroîtront. Nous encourageons les pays à fournir une aide supplémentaire à la force de protection en fournissant soit des fonds soit des contingents. Cette force de protection sera une condition sine qua non pour une présence élargie des Nations Unies.

Je me félicite du déploiement des détachements de liaison des Nations Unies à Bassorah et à Erbil et attend avec intérêt le déploiement de personnel permanent supplémentaire. Nous souhaiterions voir l'Organisation des Nations Unies élargir la mise en œuvre de ses responsabilités en matière d'assistance à la reconstruction économique et d'assistance humanitaire. Une forte présence des Nations Unies à Bassorah et à Erbil remplirait cet objectif. De plus, nous pensons que les bureaux de Bassorah et d'Erbil seront nécessaires pour appuyer les Iraquiens dans la prochaine étape de la transition politique.

Les élections du 30 janvier ont ouvert un nouveau chapitre de l'histoire iraquienne. Ces élections étaient une étape indispensable sur la voie menant le peuple iraquien à la stabilité et l'indépendance démocratique. Maintenant commence le processus de rédaction et de ratification de la constitution qui sera la base d'un Iraq pleinement démocratique. Il est important que tous les Iraquiens aient la possibilité de participer à ce processus. La transparence et une participation large à la rédaction de la nouvelle constitution iraquienne seront essentielles au développement d'une démocratie stable et prospère. Nous sommes encouragés par les déclarations qui ont été faites par un grand nombre de dirigeants politiques iraquien et par le nouveau Gouvernement iraquien qui font état de leur engagement à garantir une démarche ouverte à tous dans la rédaction de la constitution et dans le choix d'un Gouvernement de transition iraquien qui représente les intérêts de tous les Iraquiens.

Bien que demeurent ceux qui cherchent à annuler les progrès qui ont été faits ces deux dernières années et à saper le Gouvernement démocratiquement élu, la majorité des citoyens iraquiens ont montré qu'ils appuient le processus politique et croient que la justice peut être acquise grâce à la primauté du droit.

La force multinationale va continuer, à l'appui de ces objectifs, de coopérer étroitement avec le Gouvernement iraquien, de former les forces de sécurité iraquiennes et de combattre à leurs côtés tout en transférant définitivement les responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité iraquiennes à mesure que la situation sur place le permettra.

Nous comptons collaborer étroitement avec le nouveau Gouvernement iraquien de façon à appuyer efficacement le processus de stabilisation, de reconstruction et de développement démocratique continu de l'Iraq.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie Mme Patterson de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Sumaida'ie (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et saluer votre prédécesseur, le Représentant permanent du Brésil, de sa conduite avisée du Conseil le mois dernier.

Je suis heureux d'être ici de nouveau pour présenter, au nom du Gouvernement iraquien, le bilan du trimestre qui vient de s'écouler et qui vient compléter la série des autres rapports qui ont été présentés chaque trimestre au Conseil. L'objet de cette séance d'information publique est de faire le point des événements des trois derniers mois, mais aujourd'hui, vous me permettrez peut-être, Monsieur le Président, d'élargir quelque peu ce panorama, en raison des faits

nouveaux qui justifient particulièrement un bilan d'ensemble du chemin parcouru par les Iraquiens.

Nous venons de célébrer le deuxième anniversaire de la chute de l'ancien régime iraquien. Avant 2003, l'Iraq était encore gouverné par un tyran sanguinaire, dont le régime semblait installé à jamais. Il avait pris et gardé le pouvoir contre la volonté du peuple iraquien pendant plus de 35 ans. Les Iraquiens ont souffert des dommages inconcevables pour un esprit rationnel et qui dépassent, en tout cas, mes capacités de description. Ces souffrances ont été parfois portées par quelques noms ou mots comme Halabja, Anfal, charniers, tous symboles d'horribles souffrances et injustices. Nos institutions politiques et juridiques étaient en lambeaux et toute la nation était traumatisée, brutalisée et réduite à n'être que le prolongement d'un seul homme. L'Iraq avait sombré dans les ténèbres et le désespoir.

Après la chute du tyran et des piliers de son régime, les Iraquiens se sont attelés au lent relèvement de l'État et au rétablissement de ses institutions. Il y a d'abord eu la formation du Conseil de gouvernement, suivie de près par la nomination de la première série de ministres. En concluant l'Accord du 15 novembre, le Conseil de gouvernement de l'Iraq s'engageait à rédiger une loi fondamentale pour définir les principes fondateurs du nouvel État iraquien et pour céder l'autorité à un Gouvernement souverain. Les Iraquiens ont honoré cette obligation et le Conseil de gouvernement a volontairement cédé le pouvoir en procédant à une dissolution alors que le Gouvernement intérimaire iraquien réaffirmait la souveraineté de l'Iraq. Le Gouvernement intérimaire s'est engagé à révoquer son propre mandat en tenant des élections avant le 31 janvier 2005. Une fois encore, les Iraquiens ont respecté les échéances qu'ils s'étaient imposées et les élections ont eu lieu dans les temps, en dépit des difficultés et des dangers qui les ont accompagnées dans une grande partie du pays. Le Gouvernement intérimaire a depuis présenté sa démission et les Iraquiens se préparent à la deuxième passation de pouvoir pacifique et ordonnée en 10 mois.

Depuis les élections, le processus politique a continué en Iraq. Les résultats des élections et la règle des deux tiers stipulée par la loi de transition exigeaient des parties victorieuses qu'elles acceptent des compromis politiques pour former un nouveau Gouvernement d'union nationale. Le Conseil de la présidence a maintenant été élu et le Premier Ministre a été nommé. Ce processus consultatif, de discussion et de compromis n'avait peut-être jamais existé auparavant dans l'histoire de l'Iraq. Le nouveau Gouvernement de transition va bientôt engager le processus de rédaction d'une constitution permanente et finira de mettre en place des institutions publiques pleinement légitimes. Nous comptons avoir mené à bien le processus à la fin de l'année, moment où se tiendront de nouvelles élections pour la première administration régie par la constitution définitive. Ces deux années auront été véritablement remarquables.

Ce parcours n'a pas été facile et il n'aurait pas été possible sans aide extérieure. Nous avons dû et nous devons encore faire face à la réaction particulièrement violente d'ennemis déterminés et disposant de beaucoup de ressources, qui sont décidés à faire dérailler notre projet, mais maintenant que les Iraquiens ont goûté à la liberté, ils ne s'en laisseront pas priver. Malgré les difficultés que nous avons rencontrées, nous avons honoré chacun des engagements que nous avions pris envers nous-mêmes et envers les autres.

Nous avons également pris et nous nous apprêtons encore à prendre des mesures pour nous réinsérer dans le système mondial. Nous comptons, par exemple, poser notre candidature pour l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce dans l'année à venir. Nos relations avec nos voisins sont dans l'ensemble normalisées et continuent de s'améliorer. Le nouvel Iraq veut devenir une source de stabilité et un moteur de la croissance dans la région; il n'a aucune intention hostile contre qui que ce soit. Nous nous réjouissons à la perspective d'établir des relations d'amitié et de coopération avec nos voisins à mesure que nous nous pencherons sur des questions régionales d'importance pour tous.

Les relations de l'Iraq avec les pays extérieurs à la région ont également évolué favorablement. Nombre des pays qui avaient exprimé des réserves au sujet de la décision d'éliminer le régime précédent par la force militaire ont su se mobiliser pour nous aider à reconstruire. Et surtout je dois rappeler la décision prise par le Club de Paris d'annuler 80 % des dettes accumulées par les anciens dirigeants de l'Iraq. De nombreux pays ont proposé leur aide sous des formes multiples, financières et autres.

Alors que l'Iraq progresse sur la voie de la liberté et de la normalisation contre la résistance implacable

mais faiblissante des terroristes et des autres forces de réaction, et à mesure qu'il réintègre le concert des nations, deux facteurs restent capitaux. Premièrement, un soutien résolu, non démenti de la communauté internationale est absolument indispensable, et ce soutien, je suis heureux de le dire, nous a été offert. Nous sommes reconnaissants de tout le soutien que nous avons reçu et de la bonne volonté dont ont fait preuve à notre égard tant de pays et l'ONU. Deuxièmement, il importe tout autant que l'on nous libère des chaînes et des fardeaux qui avaient été imposés à l'Iraq pendant le régime précédent afin de le contenir. Ces lourdes obligations étaient destinées à maintenir l'ancien régime paria sous contrôle et à limiter les torts qu'il faisait à son peuple et au monde en général. Or, le nouvel Iraq, loin de devoir être contenu, a besoin au contraire d'être encouragé et appuyé. Il a besoin qu'on le laisse panser ses blessures et se reconstruire en paix. Le temps est venu pour que le Conseil de sécurité revoie ses résolutions antérieures à avril 2003 sur l'Iraq et démantèle les structures juridiques, bureaucratiques et autres concernées qui ont cessé d'avoir une utilité. À cet égard, le temps est un facteur important. Nous ne devons pas continuer d'attendre mois après mois, année après année, pour faire ce que chacun sait qu'il faudra bien faire un jour. L'Iraq est une démocratie naissante attachée à la primauté du droit, sur le plan international et interne. En tant que tel, il est légitimement en droit d'espérer être traité comme tout autre État Membre.

Je voudrais saluer ici l'aide considérable que nous avons reçue de l'ONU à de nombreux égards et notamment les efforts énergiques du Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Ashraf Qazi. Son énergie, son dévouement et sa sympathie pour les aspirations et ambitions légitimes de notre peuple lui ont valu la confiance d'un grand nombre de personnes. Sa précieuse contribution est l'une des illustrations du meilleur de ce que l'ONU est capable d'offrir dans les situations d'après conflit.

Dans les situations où la gestion des fonds iraquiens est confiée à l'ONU, il est véritablement dans l'intérêt de l'Organisation de se montrer ouverte et transparente, et de se rappeler à tout moment que ses obligations par rapport à de tels fonds sont de nature fiduciaire. Nous comptons bénéficier d'un accès complet aux informations sur tous les comptes iraquiens. Ainsi, nous pourrons donner à notre peuple l'assurance que ses intérêts ont été préservés et nous pourrons clore, avec l'aide du Conseil et de façon ordonnée, tous les dossiers en suspens.

Lorsque le Conseil se réunira à nouveau pour examiner le prochain rapport du Secrétaire général sur l'Iraq, nous aurons encore fait du chemin vers le progrès et la liberté. Dans ce parcours ardu mais exaltant, nous souhaitons que le Conseil soit à nos côtés, avec sa volonté collective, pour nous encourager, pour nous appuyer et pour écarter des obstacles de notre chemin. Car sans cela, ce parcours déjà difficile s'avèrerait pratiquement impossible.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 55.